

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 03 février 2023

ADHESION DU POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS
FRANÇAIS AU GLCT
GRAND GENEVE
POUR L'ANNEE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2023-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Christian DUPESSEY - M. Bernard
BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Alain LETESSIER
– M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Michel MERMIN – M. Pierrick DUCIMETIERE – M.
Claude THABUIS – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT
– M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE – Mme Dominique LACHENAL, suppléante de
M. Yves CHEMINAL

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY – M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à
M. Max GIRIAT – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir
à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER,
donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – M. Claude
MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
– M. Christophe SONGEON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Florent BENOIT, donne
pouvoir à Mme Carole VINCENT

- **Délégués excusés :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS AU GLCT GRAND GENEVE POUR L'ANNEE 2023

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS2023-XX approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2023,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège est à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres.
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».

- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2^{ème} Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 8 décembre 2022, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2023 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2023 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 99 222.17 euros pour 2023.

En complément de la délibération approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2023, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2023 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 99 222.17 euros selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2023 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/02/23

Publié ou notifié le 10/02/23

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' is at the bottom.